Observation des élections en Bosnie par l'Union européenne. Recommandation

1996/2112(INI) - 19/07/1996 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant la proposition de recommandation de M. José MENDILUCE PEREIRO (PSE, E), le Parlement européen estimant insatisfaisant le soutien de l'Union au processus électoral en Bosnie-Herzégovine dans le cadre des élections du 14 septembre 1996 et jugeant légitime qu'une participation plus visible du PE aux tâches d'observation des élections s'impose, demande au Conseil: -de réexaminer l'action commune du 10.06.1996 et de l'élargir afin que l'Union fournisse un appui entier et visible aux activités d'observation des élections; -de coordonner la participation de toutes les institutions communautaires et des Etats membres dans leurs tâches d'observation et d'associer le PE à la préparation, l'exécution et l'évaluation de cette mission, -de veiller à ce que le caractère politique de la délégation d'observateurs du PE soit reconnu dans l'action commune et que le Conseil et la Commission garantissent la visibilité de cette opération en la différenciant, notamment, de la mission de surveillance ou de celle des observateurs techniques.